

**COMPTE-RENDU de LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 5 novembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17

L'an deux mil vingt-et-un, le douze du mois de novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;

Mme Charlotte GRIMAUULT, Mme Nathalie PICHARD, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillères déléguées ;

Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Frank BLACHÈRE, M. Gildas BURY, Mme Virginie COUTAND, M. Camille JEANNEAU, ~~M. Cédric LESAGE~~, M. Maxime OUVRARD, M. Guy PERRET, ~~Mme Annie PODEUR~~, conseillers.

Désignation du secrétaire de séance : Maxime OUVRARD

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale remplaçante.

Absents :

Mme Annie PODEUR a donné pouvoir à M. Guy PERRET,

M. Cédric LESAGE a donné pouvoir à M. Julien RAVARY.

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2021 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Secrétaire de séance : M. Guy PERRET

Monsieur le Maire accueille Mme Amandine MADELIN qui est dans l'assistance et qui est la nouvelle correspondante du Courrier de l'Ouest. Il remercie Monsieur André LEFRERE (qui lui transmet le relais), pour son travail ainsi que pour sa participation à une précédente équipe municipale.

2021 – 068 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : TRANSFERT ACTIF ASSAINISSEMENT CCLA

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2002-083 du 18 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de transférer les compétences assainissement à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le transfert de cette compétence a donné lieu à la clôture du budget annexe communal, et le budget Assainissement a été dissous au 31 décembre 2020. Le principe du transfert de l'actif et du passif avait alors été acté.

Les procès-verbaux de transfert de l'actif et du passif de l'Assainissement nous ont été transmis pour validation par la CCLLA ainsi que la convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles des transferts des emprunts, subventions, conventions et résultats des budgets annexes assainissement des communes.

Il conviendra de procéder à la réintégration des éléments de l'actif non-repris dans le cadre du transfert dans le budget principal de la commune, ou de les sortir définitivement.

Monsieur le Maire rappelle que Veolia remplacera la Saur au 01/01/2022 pour notre commune (car le marché global a été attribué par la CCLLA à Veolia, notre contrat avec la Saur prend fin).

Mme Emmanuelle ROUSSEAU fait remarquer que le prochain Posson contiendra un article sur l'assainissement : Monsieur le Maire précise qu'un dossier sur la station d'épuration est disponible en mairie. Cette station a été inaugurée en 2008, elle était expérimentale, présentant un nouveau fonctionnement avec un traitement solaire des boues, de plus son dimensionnement a été prévu pour anticiper l'augmentation de la capacité de traitement pour les 30 années à venir. Des portes ouvertes ont été organisées lors de son lancement, et elle reçoit régulièrement des visites établissements scolaires.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE les procès-verbaux de transfert de l'actif et du passif de l'Assainissement transmis par la communauté de communes Loire Layon Aubance ;**
- **VALIDE la convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles des transferts des emprunts, subventions, conventions et résultats des budgets annexes assainissement des communes.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document concernant le transfert de l'actif assainissement à la CCLLA.**

2021 – 069 – AFFAIRES COMMUNALES : POINT SUR LES PROJETS COMMUNAUX, LES COMMISSIONS

Cœur de village :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de :

- L'achat de la maison de Monsieur et Madame Fagat
- De l'échange de terrain avec les propriétaires de la supérette.
- Il restera à réaliser l'achat de la maison de M. et Mme Legras en fin d'année lorsque leur déménagement sera possible dans leur nouveau logement (janvier).
- Subsiste aussi la question de l'achat ou non du cabinet médical actuel dans la continuité.
- La société Diagmanter a commencé les diagnostics dans les bâtiments qui vont être déconstruits.
- La rencontre avec le futur pharmacien qui a pris connaissance du projet de construction de la maison médicale et de la pharmacie, et qui va travailler en complémentarité du pharmacien actuel dans l'objectif d'une transmission.
- La rencontre avec une psychologue qui souhaite intégrer une des cellules professionnelles qui sera vacante lorsque le cabinet infirmier, la sage-femme et l'ostéopathe auront intégré la maison médicale.
- Les locataires des maisons Jarry et Fagat devront être partis au 1^{er} janvier 2022 en prévision des démolitions, et notre locataire du 2 rue de Landeronde va prochainement libérer la maison.
- L'autorisation d'installation d'un modulaire en janvier 2022 en bas de la place de la Mairie avec deux bureaux, pour les médecins qui ont besoin de place car le cabinet médical accueille un

médecin de plus depuis novembre. De plus une orthophoniste s'associera au dispositif provisoire. La commune percevra un droit d'occupation du territoire, et se chargera des branchements électriques ainsi que des réseaux.

- La restitution de Résonance UP du comité de pilotage du 4 novembre au lieu le mercredi 24 novembre de 19h à 21h
- La rencontre avec MLH et les professionnels le 4 novembre, afin de préciser leurs choix pour l'organisation spatiale dans la maison médicale (organisation des espaces intérieur, pas de places de parking souterrain...), la pharmacie, le salon de coiffure. Les élus demandent si l'espace non utilisé pour les places de parking pourrait être utilisé pour proposer des caves aux locataires ? M. Le Maire explique que nous pouvons demander à MLH cependant cela va renchérir le montant des loyers. Il précise qu'un local vélo est prévu. Résonance UP a fait remarquer que l'emplacement de la pharmacie devait être revu compte tenu des contraintes de giration des poids lourds de livraison de la supérette. Aussi l'accès PMR à la pharmacie nécessitera de la positionner plus haut vers le carrefour afin d'optimiser la déclivité. Les élus souhaitent prendre connaissance des esquisses lorsqu'elles seront réalisées par l'architecte, Mme Virginie Coutant demande à ce que l'angle coupé prévu en façade des deux bâtiments (salon de coiffure et pharmacie) ne soit pas maintenu si la pharmacie doit être décalée de l'entrée de rue car cela n'aura plus de sens.

Adressage :

Monsieur le Maire transmet des informations sur la mission adressage qui est en cours dans le cadre de la préparation du déploiement de la fibre. Une réunion a eu lieu le 4 novembre en mairie avec l'agent missionné par la CCLLA pour effectuer un travail de repérage des défauts d'adressage sur la commune, 27 zones ont été identifiées. En 2015 un premier travail d'harmonisation avait été réalisé, néanmoins 170 maisons ont encore des défauts d'adressage. Les élus doivent maintenant compléter l'information sur les manques. Un groupe de travail constitué de 7 élus, auquel s'est joint notre stagiaire de licence pro administration Hélène Cousin, est allé sur le terrain ce vendredi 12 novembre sur toute la journée afin de compléter le repérage des noms à mettre à jour (par exemple sur la place de l'Eglise, un panneau mentionne « Eglise Saint-Jacques », mais pas « Place de l'Eglise » ...). Il convient aussi de valider les emplacements des panneaux, de plus une concertation avec Savennières et Saint-Georges-sur-Loire sera nécessaire afin de trouver une cohérence pour nommer les routes dans la continuité. Aussi il faudra donner un nom à certains chemins ou route qui n'en ont pas à ce jour, car il devient utile de donner un numéro aux bâtiments agricoles dans la prévision d'un abonnement internet futur. Si l'intérêt de cette mise à jour est aujourd'hui pour le déploiement de la fibre, cela profitera aussi pour l'acheminement des secours, les livraisons...

Echéancier : d'ici à la fin décembre 2021 une synthèse des problèmes recensés devra être présentée et sera transmise à la CCLLA qui nous fera ensuite une proposition définitive. Celle-ci sera validée en conseil municipal et présentée aux riverains. En avril 2022 nous présenterons un plan d'adressage terminé. Ceci représente un coût via l'agent CCLLA + coût au numéro de maison + plaques de rue (et nous faisons le constat que beaucoup de panneaux sont en mauvais état ou vieillissants). Nous devons réfléchir aussi à l'emplacement des panneaux (qui accélère parfois leur dégradation). Nous communiquerons ensuite à ce sujet.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PRENDS ACTE de ces informations.**

2021.070 – ALAE – RAPPORT D’ACTIVITES – BILAN DE L’ACCUEIL DE LOISIRS D’ETE ET PROJETS

Madame Sylvie MARGOTTIN présente le bilan de l’été sur le service de l’Accueil de Loisirs Associé à l’Ecole (ALAÉ) qui intervient sur les temps périscolaires et extrascolaires de la commune de La Possonnière. Elle rappelle que l’ALAÉ est géré conjointement par la collectivité et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire à travers une convention d’objectif.

Madame Sylvie MARGOTTIN fait le point sur les actions qui ont eu lieu au cours de l’été à destination des enfants et des jeunes :

Cette année, encore, l’accueil de loisirs Le Possoloire a connu des fréquentations en hausse, avec une moyenne de 74 enfants accueillis par jour en juillet/août (60 l’an dernier en juillet et 42 en août). La plupart vient de La Possonnière, ou de Savennières et Saint-Georges.

La nature, les animaux, les métiers, les voyages sont les thèmes qui ont rythmé les animations et les sorties estivales.

En parallèle de cela, environ 200 enfants (120 en 2020) ont eu l’opportunité de pouvoir partir en camp pendant 3 ou 5 jours (équitation, sports, marionnettes, pêche, Harry Potter et médiation animale). Sur 10 camps cette année (les autres années 6 ou 7). Il en ressort une grande satisfaction tant sur les thèmes proposés que sur l’organisation.

Enfin, les activités du « club jeunes » (10-13 ans) et du « Bar Asso » (14-17 ans) ont également fonctionné de façon satisfaisante après un long arrêt lié à la crise sanitaire : 20 à 30 jeunes ont participé aux activités (plus sur les activités de consommation, un peu moins sur autres activités). Pour cette rentrée, les activités avec les jeunes de 10 à 13 ans redémarrent. Cependant une réunion a été organisée afin de rencontrer les jeunes et leur famille samedi 6 novembre : aucun jeune n’était présent (alors que la veille une sortie d’activité bowling avait eu lieu avec un groupe de jeunes). Madame Margottin précise aussi qu’un changement récent du poste d’animateur en charge des jeunes a lieu suite au départ fin octobre de l’animatrice qui les accompagnait.

Elle tient aussi à souligner que 6 nouveaux animateurs ont intégré l’équipe d’animation suite à une formation BAFA organisé sur la commune du 03 au 10 Juillet. Nous avons une équipe motivée.

Le bilan global est positif.

Ce début d’année scolaire voit une bonne fréquentation de l’ALAÉ (76 enfants les mercredis). Cependant il y a un grand manque d’animateurs actuellement car il n’y a pas eu de cessions de formation durant la pandémie. Conjointement à cette pénurie, se pose aussi la question de la rémunération des animateurs qui n’est pas attractive. La FOL nous a interpellé sur cet aspect que nous devons corriger si nous voulons conserver les équipes.

Provenance des enfants ayant fréquenté l’ALAÉ cet été :

	LA POSSONNIERE	SAVENNIERES	SAINT-GEORGES
Toutes activités confondues	56%	22%	12%
Journées accueil de loisir	57%	25%	14%
Camps	52%	15%	10%

Pour information Maël Messaoudi responsable de l’accueil de loisirs et coordinateur de l’ALAÉ a annoncé son souhait de quitter son poste au 31 décembre 2021 pour s’investir dans un autre projet professionnel. La FOL est en cours de recrutement pour assurer son remplacement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PRENDS ACTE de ces informations.**

2021 – 071 – AFFAIRES COMMUNALES : BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE

Monsieur Alain FAGAT présente le bilan de la saison touristique. Malgré une situation sanitaire un peu compliquée la fréquentation a été bonne par rapport à l'an passé pour les activités liées au tourisme proposées sur La Possonniere.

Au niveau de la Guinguette les Tourbillons, la saison s'est bien passée avec un chiffre d'affaires stable par rapport à 2020, la pizzeria Piano-piano concrétise les bons débuts de 2020 avec une fréquentation en hausse. A noter que ces 2 établissements sont idéalement placés sur le parcours de la Loire à vélo. Le camping municipal a connu une fréquentation en hausse. Les chiffres sont les suivants : 2 737 nuitées (meilleur chiffre depuis sa création) dont 629 nuitées dans le cadre de la Loire à Vélo et 930 nuitées liées aux camping-cars. A noter que le bilan d'exploitation est positif pour la deuxième année consécutive.

Les balades en bateau proposées par Terre et Loire au départ du port de La Possonniere ont attiré 1300 passagers un chiffre stable au regard de 2020.

Au niveau du Jardin des kangourous, le parc a réalisé comme chaque année une belle saison avec 30 000 entrées.

L'Arche avec son « minigolf géant » a lui plus souffert de la météo et du contexte sanitaire qui depuis 2 ans est peu favorable au développement d'une nouvelle activité originale, ce qui a entraîné un chiffre de fréquentation en baisse par rapport à 2020.

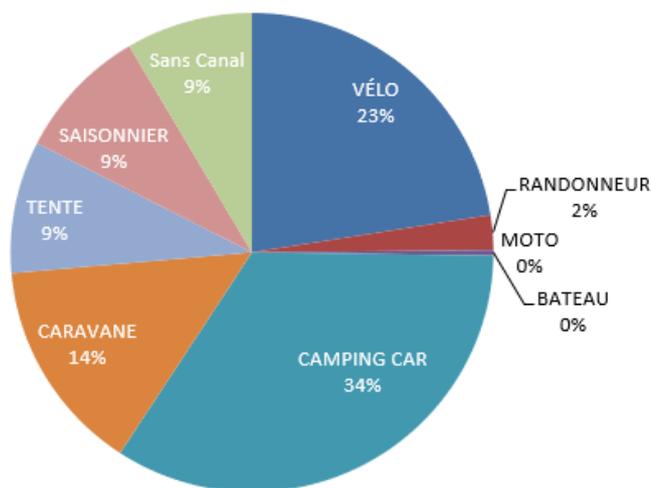
Pour ce qui est des hébergeurs « Possonéens », l'année 2021 confirme les bons taux d'occupation déjà pointés l'année passée.

Ces activités touristiques engendrent un impact économique pérenne non négligeable pour La Possonniere.

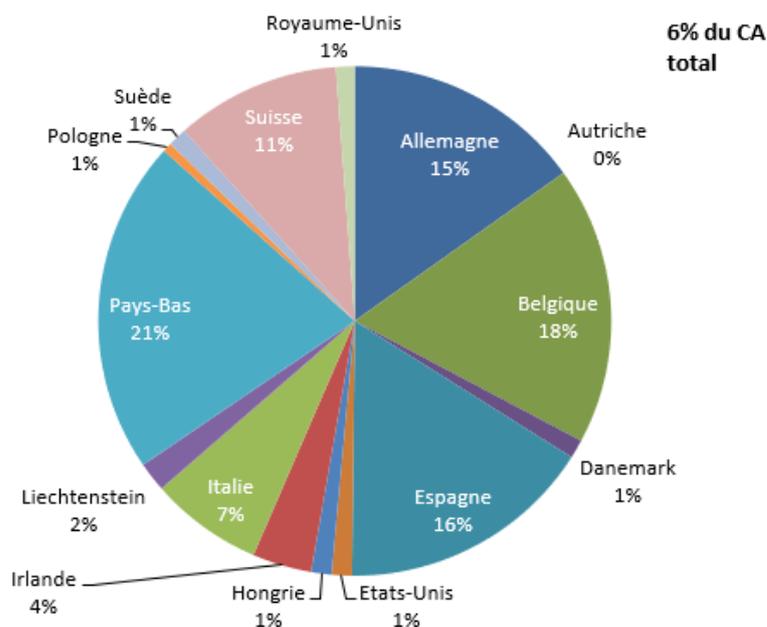
Pour la saison 2022, un recrutement en CDD devra être envisagé.

Pour le camping

Répartition des occupants par équipement



Camping 2021 Nationalités



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PRENDS ACTE** de ces informations.

2021-072 - AFFAIRES COMMUNALES : CREATION MARCHÉ ET REGLEMENT

Madame Béatrice MECHIN rappelle au conseil municipal qu'un marché informel se tient sur la place de la mairie depuis quelques années. Il est composé essentiellement de producteurs locaux (légumes bio, Le Jardin du Pilon – produits laitiers du Patis Candé – Escargots, L'Escargot du Clos St-Georges – Huitres de Vendée, Manuela Morin...), et reçoit l'approbation de la population qui le fréquente avec assiduité.

Cependant il apparaît nécessaire de procéder en premier lieu à la création par délibération d'un marché local. En second lieu, Madame MECHIN précise qu'un règlement de marché est proposé par la commission Conviviale, il sera annexé à la présente délibération, son approbation relève de la seule compétence du Maire.

Remarques :

Il paraît nécessaire de prévoir panneau d'interdiction de stationner le vendredi soir pour éviter de retrouver une voiture au milieu de la place le samedi matin.

Monsieur Alain Fagat suggère qu'une limitation de la puissance électrique soit indiquée au regard de la capacité de notre installation.

La présence des associations est gratuite pour des animations liées à l'objet de l'association (association des parents d'élèves, animation musicale...), sous réserve d'une demande formulée en amont à la mairie, et de l'autorisation accordée. Madame Nathalie Pichard informe à ce sujet qu'elle a reçu une demande de l'association La Lyre, qui va proposer une animation musicale par le moyen d'une scène ouverte sur les 2 prochains marchés du samedi matin.

Délibération pour la création d'un marché communal hebdomadaire

La commune de La Possonnière souhaite organiser un marché hebdomadaire sur la place de la mairie pour répondre à une demande de la population et à un souhait de commerçants non sédentaires.

Ce marché, dont l'offre sera essentiellement alimentaire et de production locale se tiendra avec une fréquence hebdomadaire le samedi de 8h30 à 12h30.

Conformément à l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal.

Conformément à l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché.

Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal. Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Les droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DIT qu'un marché communal hebdomadaire est créé le samedi matin sur la place de la Mairie.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.**

2021 – 073 – AFFAIRES COMMUNALES : MEDIATHEQUE MISE A JOUR DU REGLEMENT

Madame Nathalie PICHARD explique au conseil municipal que Cécile de PONTFARCY bibliothécaire l'a interpellée sur la possibilité d'augmenter le nombre d'emprunt autorisé pour les DVD afin d'adapter aux possibilités actuelles. Elle propose donc de modifier le règlement intérieur et de permettre l'emprunt de 4 DVD simultanément au lieu de 2 précédemment, ce qui correspondra d'une part à la demande des utilisateurs, d'autre part à la capacité de roulement du fonds.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DIT QUE le nombre de DVD emprunté à la médiathèque est porté de 2 à 4.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire signer le nouveau règlement intérieur de la médiathèque.**

2021 – 074 – AFFAIRES COMMUNALES : LE REPAS DES SAGES 2022

Madame Béatrice MECHIN fait part au conseil municipal des réflexions du CCAS au sujet du devenir du repas des sages, à savoir :

- Augmenter l'âge, de 70 ans à 72 ans car les plus jeunes ne sont pas dans la même demande.
- Changer la formule : spectacle, apéritif dinatoire
- Date proposée : 19 mars 2022

Elle fait aussi part de la démission de Monsieur André Lefrère, qu'elle remercie vivement pour sa participation active à l'action du CCAS depuis de nombreuses années.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PRENDS ACTE** de ces informations.
- **PROPOSE** de passer les invitations de 70 ans à 72 ans

2021 – 075 – AFFAIRES COMMUNALES : ALAE REPAS TARIFICATION SOCIALE A 1€

Monsieur Julien RAVARY présente au conseil municipal le dispositif de la cantine à 1€ qui permet une tarification sociale.

Présentation du dispositif :

Lancée en septembre 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté compte parmi ses engagements celui de conforter les droits fondamentaux des enfants et réduire les privations au quotidien.

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place de tarification sociales des cantines scolaires par les collectivités.

La tarification sociale de la cantine consiste à proposer un tarif différent aux familles les plus modeste. Ces tarifs doivent s'appliquer à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune, qu'ils y résident ou non.

L'état s'engage au travers d'une convention pluriannuelle reconductible à verser l'aide aux collectivités éligibles pendant 3 années minima, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale.

Cette aide s'élève à 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€.

La collectivité reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

Un suivi des repas doit être établi tous les quadrimestres et envoyé avec la demande de dotation de l'état.

Conditions :

- **Tous les élèves de toutes les écoles du 1^{er} degré** (résidents ou non).
- **3 tranches de tarification**, soit 3 tarifs différents en fonction du quotient familial, dont au moins 1 inférieur ou égal à 1€.
- Commune éligible à la fraction « **péréquation** » de la **dotation de solidarité rurale**.
- Une délibération fixe cette tarification sociale avec une durée **fixée** ou **limitée**.

La tarification de la restauration scolaire pour les enfants scolarisés sur la commune ne repose actuellement pas sur le quotient familial. Aussi le projet doit être plus précisément étudié en commission solidaire (en lien avec la commission finance) afin d'évaluer l'impact financier, social, ainsi les modalités requises afin d'envisager sa pérennité et les enjeux qu'il recouvre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le dépôt de dossier pour le dispositif de tarification sociale de la cantine scolaire également appelé « cantine à 1€ »,
- **PRECISE** que ce projet devra avant toute décision être étudié et validé par la commission solidaire qui en définira les enjeux et impacts afin de s'assurer de sa faisabilité et sa pérennité au regard de l'équilibre des finances communales.

2021 – 076 – ECOLES : CONVENTION RASED

Madame Sylvie MARGOTTIN indique que la commune participe au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). A ce titre, l'Inspecteur de l'Education Nationale demande à la commune de bien vouloir signer une convention officialisant la participation de la commune.

Madame Sylvie MARGOTTIN présente le RASED et son intervention qui répond aux besoins éducatifs particuliers de certains élèves pour prévenir les difficultés d'apprentissage et mettent en œuvre des actions de médiation.

Le RASED intervient sur toutes les écoles publiques de la circonscription.

La convention détermine les dépenses prises en charges par les communes : fournitures, matériel, équipement, téléphone, entretien des locaux...

La participation de chaque commune est basée sur le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques et un montant de 1.80 € par élève est demandé : 1.20 € pour le fonctionnement et 0.60 € pour l'investissement.

Cette convention est signée pour une durée de trois ans.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE les termes de cette convention,**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

2021 – 077 – URBANISME : ACCORD DE PRINCIPE ACHAT PARCELLE LESNAIES

Monsieur Alain FAGAT explique au conseil municipal qu'il a reçu la demande de personnes qui souhaitent acquérir une petite parcelle située à Lesnaies au droit de leur propriété.

Il demande l'accord de principe de la commune, pour envisager la cession de cette parcelle. Le bornage et les frais seraient à la charge de l'acheteur.

Messieurs Alain FAGAT précis que cette parcelle appartient actuellement au domaine public communal et que lorsqu'elle sera bornée, pour procéder à la vente, nous devons la transférer dans le domaine privé communal.



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le principe de la vente de la parcelle située au droit des parcelles 11 et 41 à Lesnaies
- **PRECISE** que les acheteurs feront borner le terrain à leur charge,
- **PRECISE** qu'une nouvelle délibération sera nécessaire afin de passer le terrain du domaine public communal au domaine privé,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document concernant la préparation de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Droit de préemption concernant les biens suivants : Néant
- Mois du film documentaire : mardi 9 novembre a été projeté le film « la cuisine des justes » au cinéma en présence de Florence Dabin Présidente du département 49, Yann Semier-Collery Vice-président en charge de la culture et du patrimoine, Louis Matthieu Président de l'association *Cinéma parlant*. Environ 80 personnes de la Possonnière, mais aussi de différentes provenances.
- Saint Barbe : samedi 11 décembre
- Souscription ELA : Sylvie Margottin présente la journée du lundi 15 octobre à l'école des Goganes, où élèves, enseignants, parents, élus, ont ensemble couru 408 km (symboliquement distance de la terre à la station spatiale internationale) au profit de l'association ELA. Cette action se déroule dans le cadre du label « Génération 2024 » dont bénéficie l'école les Goganes depuis septembre 2021, et s'appelle « Mets tes baskets et bats la maladie ». L'association ELA lutte contre les leucodystrophies (maladies génétiques rares qui détruisent la myéline -*gaine des nerfs*- du système nerveux). Ces maladies entraînent progressivement la perte des fonctions mentales et motrices (vue, ouïe, mémoire, locomotion...). Chaque semaine en France naissent entre 3 à 6 enfants atteints de ces maladies. La Coop Les Goganes a décidé de récompenser les efforts des participants en faisant une promesse de don au profit d'ELA. Toutes les personnes souhaitant effectuer un don peuvent le faire à travers un carnet de souscription.
- Inauguration projet mosaïque : Emmanuelle Rousseau précise qu'elle aura lieu le samedi 11 décembre, en deux temps : tout d'abord remerciement des photographes, puis présentation aux habitants.

- Vœux, accueil nouveaux habitants : 15 janvier, un tour du territoire communal est proposé en bus avec commentaires des élus + vœux du Maire avec 1 responsable par associations, 1 responsable artisans et commerçants + bébés de l'année (2020/2021).
- Local vélo installé à la gare, LES consignes vont bientôt l'être.
- Groupe de travail projet gare : Emmanuelle Rousseau propose qu'un groupe d'élus soit constitué afin de travailler sur le devenir de la gare dans le cadre du recensement des « tiers-lieux » sur le territoire actuellement en cours à la CCLLA (résultat de l'étude = pas de rentabilité économique sur ce type de projet, mais pour autant projet à mener). Intérêt pour nous de travailler sur le devenir des bâtiments de la gare, de plus le département peut accompagner cette démarche.
- Projet journée développement durable avec étudiants du Fresne : en janvier dans le cadre d'un projet initiative et communication.
- Bancs : le 17 novembre tous les bancs de la commune (42) seront enlevés par les étudiants du lycée du Fresnes pour réparation/rénovation/décoration, et seront de retour en mars.
- Chantier école Tertre Huet : la finalisation des plantations du lotissement du Tertre Huet est confiée aux étudiants du lycée du Fresne, pendant une journée en décembre. Un technicien du service des espaces verts sera mis à disposition ainsi qu'une minipelle. La commande de végétaux a été validée par le responsable des espaces verts et le devis est signé.

TOUR DE TABLE

Nathalie PICHARD : HCLM les bénévoles sont inquiets de la perte des archives familiales. Guy PERRET précise que dans le cadre du budget de réparation des levées : les adhérents proposent une rencontre avec les services de la CCLLA pour prise de connaissance de ce qui a été fait autrefois.

Alain FAGAT : permis aménager Guigniers 2 obtenu, permis dojo accordé.

FIN DU CONSEIL A 22H45

PROCHAIN CONSEIL :
LE 3 DECEMBRE CONSEIL PRIVE BP
LE 10 DECEMBRE CONSEIL PUBLIC VOTE DU BP 2022